



ARRETE

ABROGATION DE L'ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DE MADAME MARYSE BOUCARD AGENT INSTRUCTEUR AU SEIN DU SERVICE ACCUEIL FAMILLES-CITOYENNETE

N°AR01_2023_0409

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-30, et R.2122-8 ;

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0221 du 4 juillet 2020 (R.D. du 7 juillet 2020) portant délégation de signature à Madame Maryse BOUCARD, agent instructeur au sein du service Accueil Familles-Citoyenneté ;

Considérant que Madame Maryse BOUCARD n'exerce plus ses fonctions au sein du service Accueil Familles-Citoyenneté depuis le 1^{er} septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°AR01_2020_0221 du 4 juillet 2020 (R.D. du 7 juillet 2020) portant délégation de signature à Madame Maryse BOUCARD, agent instructeur au sein du service Accueil Familles-Citoyenneté, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine et au Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt.

Il sera publié sur le site Internet de la Commune.

Par ailleurs, notification de cet arrêté sera faite à Madame Maryse BOUCARD.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chaville, le 17 octobre 2023



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 20/10/2023
Qualité : M LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville

Monsieur le Maire,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois
à compter de l'accomplissement des formalités de publication et de notification.

Publication le : ~~6~~ novembre 2023

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté le : 06 novembre 2023

Signature de l'agent :



Maryse BOUCARD